

BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 28 FÉVRIER 2011

Date de la convocation : 21 Février 2011

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Monsieur Henri LAURENT (1^{er} Vice-Président)
Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice-Président)

Excusés : Monsieur Bernard LAURET (3^{ème} Vice-Président)
Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 D
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 D
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

CONSIDÉRANT la nécessité de transformer certains postes du tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancements de grade ;

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois permanents du Syndicat Mixte à compter du 28 février 2011 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative		
Attaché territorial	Attaché	2
Rédacteur territorial	Rédacteur Chef	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2° classe	1
Filière technique		
Ingénieur	Ingénieur Principal	2
	Ingénieur	1
Technicien	Technicien	1

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 D
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Nombre de membres présents: 3
Nombre de suffrages exprimés: 3

Votes : Pour.....3
Contre.....0
Abstentions...0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

Le 28 FEV. 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr